

l'attention du ministère des Affaires extérieures et peut-être d'autres ministères pendant une période de temps limitée, par exemple quand on négocie un nouvel accord, puis elles redeviennent l'objet exclusif du ministère concerné.

Il n'existe pas de solution toute faite au problème d'assurer une coordination efficace, c'est-à-dire, essentiellement, de savoir concilier les exigences d'un contrôle central et le besoin de dispositions pratiques qui permettent de mener les affaires rapidement. Au fur et à mesure que de nouveaux problèmes surgissent et que les conditions et les politiques se transforment, il faut constamment réadapter les méthodes et les institutions et en instituer de nouvelles alors que d'autres tombent graduellement en désuétude. C'est ainsi que le Canada n'entretient pas ses relations avec les Etats-Unis, ces temps-ci, exactement de la même manière qu'il y a cinq ou dix ans.

Pour compléter et appuyer le mécanisme normal des relations entre les deux gouvernements, le Canada et les Etats-Unis ont établi au cours des années tout un ensemble d'organisations mixtes permanentes. Les questions dont elles s'occupent s'étendent des graves problèmes de politique économique à la reconstruction des monuments frontaliers. La liste complète des organisations mixtes actuelles et la description détaillée de leurs fonctions officielles paraissent à l'Annexe "A".

Le comité ministériel canado-américain du commerce et des affaires économiques a été créé en 1953 et il a tenu douze réunions depuis lors, la plus récente ayant eu lieu en juin dernier. Le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis et le ministre canadien des Affaires extérieures en sont les deux coprésidents. Les ministres directement intéressés des deux côtés, ainsi que les ambassadeurs des deux pays, et d'autres haut fonctionnaires assistent aux réunions. Ce comité est sans doute le plus important, parmi toutes les organisations canado-américaines qui existent. Il constitue un forum où quatre ou cinq ministres de chaque pays peuvent se rencontrer périodiquement et étudier en quelques jours un vaste éventail de problèmes courants communs aux deux pays. Même si les entretiens portent principalement sur les problèmes économiques, ils touchent aussi des questions politiques d'intérêt mutuel.

La Commission permanente canado-américaine de défense constitue le principal organisme permanent dans le domaine de la défense commune. La commission comprend, du côté canadien, des représentants du ministère des Affaires extérieures et des forces canadiennes. Les représentants des ministères des Approvisionnements et des Services, des Transports et de l'Industrie et du Commerce y assistent à titre d'observateurs. Les secrétaires des sections canadienne et américaine sont nommés par le ministère des Affaires extérieures du Canada et par le Secrétariat d'Etat des Etats-Unis, respectivement. La commission tient normalement trois réunions par année, et elle assure un forum pour la discussion préliminaire des idées au niveau des fonctionnaires, pour la négociation des questions de défense dans un climat où se rencontrent les points de vue des militaires et des diplomates, et pour la moisson et l'échange des renseignements. Les activités de la commission sont complétées par un Comité de coopération militaire qui se réunit plusieurs fois chaque année et s'intéresse à la planification militaire de la défense de l'Amérique du Nord.

La Commission mixte internationale est l'un des organismes canado-américains les plus anciens, puisqu'elle est née, en 1908, du Traité des eaux limitrophes du Canada et des Etats-Unis, signé cette année-là. Elle se compose de six commissaires, trois de chaque pays. Elle a été créée à l'origine pour s'occuper de trouver des solutions justes aux nombreux et divers problèmes soulevés le long de la